

## II

(Communications)

## DÉCLARATIONS COMMUNES

## PARLEMENT EUROPÉEN

## CONSEIL

**Déclaration politique commune du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne sur le financement du programme de l'Union pour une connectivité sécurisée pour la période 2023-2027**

(2023/C 101/01)

**Le Parlement européen et le Conseil** conviennent, sans préjudice des prérogatives de l'autorité budgétaire dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle, que le financement du programme de l'Union pour une connectivité sécurisée pour la période 2023-2027 sera couvert à titre indicatif de la manière suivante pour la période 2023-2027:

- 200 millions d'EUR provenant des marges non allouées de la rubrique 1 et de la rubrique 5;
  - 1 450 millions d'EUR provenant de contributions de la rubrique 1, de la rubrique 5 et de la rubrique 6.
-